

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Arbeitsrecht, Migrationspolitik</b>
Akteure	<b>Giezendanner, Ulrich (svp/udc, AG) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Parlamentarische Initiative</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Guignard, Sophie

## Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitsrecht, Migrationspolitik, Parlamentarische Initiative, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	<b>1</b>
<b>Sozialpolitik</b>	<b>1</b>
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

### Migrationspolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 26.01.2018  
SOPHIE GUIGNARD

En septembre 2016, le Conseiller national Giezendanner (udc, AG) a déposé une initiative parlementaire visant à **supprimer l'obligation de s'assurer pour les personnes en séjour illégal**. Selon la loi sur l'assurance maladie, toute personne domiciliée en Suisse est tenue de s'assurer, les personnes sans-papiers y compris. Selon le député agrarien, il est choquant de soumettre à cette obligation les personnes sans statut de séjour légal, car il faudrait plutôt "punir en expulsant" ces personnes qui "enfreignent la loi en permanence".

La CSSS-N a proposé à son conseil de ne pas entrer en matière sur l'initiative. D'une part, la problématique des sans-papiers doit être considérée d'un point de vue plus global, ce que la commission proposera dans une motion déposée en janvier 2018 (18.3005). D'autre part, exclure les personnes sans-papiers de l'assurance-maladie entraînerait des coûts trop importants pour les fournisseurs de prestations, les cantons et les communes. Le jour du dépôt de la motion de la CSSS-N, Ulrich Giezendanner a retiré son initiative.<sup>1</sup>

---

1) Iv. pa. 16.467; Rapport de la CSSS-CN du 2 novembre 2017